



SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac du 17 mai 2021 à 19 h, tenue à huis clos suivant l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020. L'enregistrement de cette séance sera diffusé sur le site Internet de la Ville.

Sont présents

par visioconférence : Madame la conseillère Anne Scott
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
Madame la conseillère Devon Reid
Madame la conseillère Mélanie Roldan
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présents

par visioconférence : Monsieur Alain Desjardins, directeur général
M^c Pascale Synnott, greffière et directrice
des Services juridiques

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 00.

1. CONSEIL MUNICIPAL

21-05-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption - procès-verbal du 19 avril 2021





1.3. Dépôt de candidature - réseau Les Arts et la Ville

1.4. Inscription - Forum du réseau Les Arts et la Ville

2. DIRECTION GÉNÉRALE

3. DIRECTION GÉNÉRALE - DIVISION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE L'INNOVATION

3.1. Autorisation de dépenses à la Direction générale - étude pour une boucle énergétique (PTI) - excédent de fonctionnement non affecté

4. SERVICE DES COMMUNICATIONS

5. SERVICE DES FINANCES

5.1. Dépôt - rapport du maire sur le rapport financier

5.2. Dépôt - rapport financier 2020 et rapport du vérificateur

5.3. Dépôt - rapport des déboursés - avril 2021

5.4. Dépôt - rapport annuel sur la gestion contractuelle

5.5. Affectation du surplus cumulé pour les bâtiments municipaux

6. SERVICES JURIDIQUES

7. SERVICE DES LOISIRS

7.1. Autorisation de signature - Programme de supplément au loyer d'urgence

7.2. Adoption - Politique d'utilisation de salles et d'équipements

8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

8.1. Dépôt - liste des personnes engagées - période du 20 avril au 17 mai 2021

8.2. Autorisation de signatures - convention collective cols bleus - 2019-2025

8.3. Autorisation de signatures - lettre d'entente BA-2021-03

8.4. Autorisation de signatures - entente - employé 384

8.5. Nomination - *coordonnatrice, vie communautaire*

8.6. Nomination - *opérateur, usine de filtration*

8.7. Embauche - *conseillère en transition écologique*





9. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON

- 9.1. Autorisation de signatures - entente relative aux données géoréférencées du réseau gazier

10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION INFRASTRUCTURES

- 10.1. Octroi de contrat - services professionnels - plans et devis - bretelle de l'autoroute 15 - appel d'offres 2114-ST
- 10.2. Octroi de contrat - services professionnels de laboratoire - appel d'offres 2115-ST

11. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME

- 11.1. Approbation - demandes de P.I.I.A. - 23 mars et 27 avril 2021
- 11.2. Appel - demande de démolition du 7, rue Laurier
- 11.3. Demandes de dérogations mineures
- 11.4. Autorisation de signature - cession de terrain aux fins de parc - 131, boulevard Montcalm Nord

12. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- 12.1. Autorisation de signature - convention supplémentaire pour la Voie maritime
- 12.2. Octroi de contrat - scellement de fissures - appel d'offres 2117-TP
- 12.3. Octroi de contrat - rechargement d'accotements sur diverses rues - appel d'offres 2121-TP
- 12.4. Octroi de contrat - résidus domestiques dangereux de l'écocentre - appel d'offres 2123-TP
- 12.5. Octroi de contrat - acquisition d'un compresseur à air - appel d'offres 2126-TP
- 12.6. Octroi de contrat - achat d'un chariot élévateur - appel d'offres 2127-TP

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 13.1. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 1013-001 (utilisation de l'eau potable à l'extérieur des bâtiments)
- 13.2. Consultations écrites et adoptions - Règlements 5000-047 (zonage), 5003-006 (construction), 5001-014 (administration des règlements d'urbanisme) et 5005-014 (permis et certificats)





13.3. Adoption - Règlement 1007-002 (formulaire pour système d'alarme)

13.4. PPU du TOD - adoptions - Règlements 4999-011 (plan d'urbanisme), 5000-046 (zonage), 5004-010 (PIIA) et 5005-013 (permis et certificats)

14. DIVERS

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

21-05-02 ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DU 19 AVRIL 2021

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance du conseil du 19 avril 2021.

21-05-03 DÉPÔT DE CANDIDATURE - RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0169;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Devon Reid est présidente de la Commission de la vie culturelle et communautaire de la Ville de Candiac;

CONSIDÉRANT QUE les rencontres du réseau Les Arts et la Ville permettent d'aborder des enjeux actuels relatifs à la culture et au développement global des communautés québécoises.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisé le dépôt de la candidature de la conseillère Devon Reid au poste d'administratrice au sein du conseil d'administration du réseau Les Arts et la Ville, pour un mandat se terminant au mois de juillet 2023.

21-05-04 INSCRIPTION - FORUM DU RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0168;

CONSIDÉRANT le Forum 2021 du réseau Les Arts et la Ville qui se déroulera du 2 au 4 juin 2021 en format entièrement numérique;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Devon Reid est présidente de la Commission de la vie culturelle et communautaire de la Ville de Candiac.





EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisée l'inscription de la conseillère Devon Reid au Forum 2021 du réseau Les Arts et la Ville, pour un montant de 350 \$, taxes incluses;

QUE la trésorière soit autorisée à rembourser à madame Reid, sur présentation des pièces justificatives, tous les frais incidents à la tenue du forum.

2. DIRECTION GÉNÉRALE

3. DIRECTION GÉNÉRALE - DIVISION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE L'INNOVATION

21-05-05 AUTORISATION DE DÉPENSES À LA DIRECTION GÉNÉRALE - ÉTUDE POUR UNE BOUCLE ÉNERGÉTIQUE (PTI) - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0175 et le Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023;

CONSIDÉRANT l'octroi d'une subvention de 54 000 \$ du Programme Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à la mise en place d'une boucle énergétique à Candiac.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer les dépenses inhérentes à la réalisation du projet de boucle énergétique (PTI G21-032), incluant les contrats et dépenses essentielles à sa réalisation, jusqu'à concurrence d'un montant de 61 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit autorisé le financement de ce montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

4. SERVICE DES COMMUNICATIONS





5. SERVICE DES FINANCES

21-05-06 DÉPÔT - RAPPORT DU MAIRE SUR LE RAPPORT FINANCIER

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire dépose à la présente séance du conseil son rapport relatif au rapport financier de la municipalité.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

Ce rapport sera diffusé gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville.

21-05-07 DÉPÔT - RAPPORT FINANCIER 2020 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose au conseil le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

21-05-08 DÉPÔT - RAPPORT DES DÉBOURSÉS - AVRIL 2021

La trésorière dépose au conseil le rapport des déboursés effectués et autorisés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021 pour un total de 3 254 176,36 \$.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

21-05-09 DÉPÔT - RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, est déposé à la présente séance le rapport annuel concernant l'application du *Règlement 1438 sur la gestion contractuelle*.

Le conseil prend acte de ce dépôt.





21-05-10 AFFECTATION DU SURPLUS CUMULÉ POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0193.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approprié un montant de 3 600 000 \$ à même le surplus cumulé non affecté pour les bâtiments municipaux.

6. SERVICES JURIDIQUES

7. SERVICE DES LOISIRS

21-05-11 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER D'URGENCE

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0167;

CONSIDÉRANT la demande de la Société d'habitation du Québec de convenir d'une entente concernant l'application du Programme d'aide d'urgence 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs, volet I.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée l'entente précitée, telle que soumise aux membres du conseil;

QUE le directeur adjoint du Service des loisirs ou, en son absence ou impossibilité d'agir, le directeur, soit désigné signataire et répondant pour l'application de la présente entente, pour et au nom de la Ville de Candiac;

QUE la résolution 21-03-08 soit remplacée par la présente;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la Société d'habitation du Québec et à l'Office municipal d'habitation du Roussillon-Est.





21-05-12 ADOPTION - POLITIQUE D'UTILISATION DE SALLES ET D'ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0124;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des sports et loisirs de la Ville de Candiac.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adoptée la *Politique de réservation, d'utilisation et de location de salles, de plateaux et d'équipements* de la Ville de Candiac;

QUE les résolutions 09-02-34 et 13-11-10 soient remplacées par la présente.

8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

21-05-13 DÉPÔT - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES - PÉRIODE DU 20 AVRIL AU 17 MAI 2021

La directrice par intérim du Service des ressources humaines dépose la liste des personnes engagées pour la période du 20 avril au 17 mai 2021.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

21-05-14 AUTORISATION DE SIGNATURES - CONVENTION COLLECTIVE COLS BLEUS - 2019-2025

CONSIDÉRANT le rapport 2020-0486;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des cols bleus de la Ville de Candiac venait à échéance le 31 décembre 2018.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée la convention collective 2019-2025 à intervenir entre la Ville de Candiac et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377, cols bleus, telle que soumise aux membres du conseil;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice par intérim du Service des ressources humaines soient autorisés à signer cette convention collective, pour et au nom de la Ville de Candiac.





21-05-15 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRE D'ENTENTE BA-2021-03

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0184.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la lettre d'entente BA-2021-03 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs relative à l'attribution du poste de *coordonnateur, vie communautaire*, Service des loisirs et à l'affichage du poste de *coordonnateur, événements*, Service des loisirs;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice par intérim du Service des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

21-05-16 AUTORISATION DE SIGNATURES - ENTENTE - EMPLOYÉ 384

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0196.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la transaction et reçu-quittance à intervenir avec l'employé 384;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice par intérim du Service des ressources humaines soient autorisés à signer ladite transaction et reçu-quittance, pour et au nom de la Ville de Candiac.

21-05-17 NOMINATION - COORDONNATRICE, VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0183.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit nommée madame Marie-Eve Dubois au poste de *coordonnatrice, vie communautaire*, division Vie culturelle et communautaire, Service des loisirs, col blanc régulier, classe F-6, échelon 3, à compter du 9 août 2021, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912.





**21-05-18 NOMINATION - OPÉRATEUR, USINE
DE FILTRATION**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0194.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit nommé monsieur Maxime Gilligan au poste d'*opérateur*, division Alimentation en eau, Service des travaux publics, col bleu régulier, à compter du 18 mai 2021, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377;

QUE la date d'embauche du 29 juin 2020 à titre d'employé surnuméraire soit reconnue comme date d'ancienneté pour le calcul des vacances uniquement.

**21-05-19 EMBAUCHE - CONSEILLÈRE EN TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0182.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauchée madame Joanie Beaulieu au poste de *conseillère en transition écologique*, division Transition écologique et de l'innovation, Direction générale, classe 9, échelon 3 de la *Grille salariale des employés cadres intermédiaires et de premier niveau*, à compter du 31 mai 2021, aux conditions stipulées à la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac* et à la lettre de la directrice générale adjointe en date du 3 mai 2021 et conservée au dossier de l'employée.

9. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON

**21-05-20 AUTORISATION DE SIGNATURES - ENTENTE
RELATIVE AUX DONNÉES GÉORÉFÉRENCÉES
DU RÉSEAU GAZIER**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0170;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie souhaite intégrer à la planification de ses interventions l'emplacement du réseau gazier sur le territoire de la Ville de Candiac suivant les informations disponibles.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





Ville de Candiac

QUE soit approuvée l'Entente relative à la demande de données géoréférencées du réseau gazier entre la Ville de Candiac et Énergir s.e.c., telle que soumise aux membres du conseil;

QUE le directeur du Service de sécurité incendie Candiac/Delson ou son remplaçant soit autorisé à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION INFRASTRUCTURES

21-05-21 OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - PLANS ET DEVIS - BRETELLE DE L'AUTOROUTE 15 - APPEL D'OFFRES 2114-ST

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0174;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2114-ST, trois entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à FNX-INNOV inc., soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, le contrat de services professionnels en ingénierie relatif à la conception et à la réalisation des plans et devis pour les travaux d'aménagement de la bretelle du collecteur Nord de l'autoroute 15, aux prix forfaitaires soumis, pour un montant de 263 500 \$, plus les taxes applicables, conditionnellement à l'approbation et à la mise en vigueur du Règlement d'emprunt 1458;

QUE les documents de l'appel d'offres 2114-ST, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE les crédits requis soient puisés à même les fonds disponibles du Règlement d'emprunt 1458, conditionnellement à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à la signature de l'entente de confidentialité des mandataires ou consultants prévue à l'annexe II du Règlement 1438 sur la gestion contractuelle.

21-05-22 OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - APPEL D'OFFRES 2115-ST

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0177;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2115-ST, quatre entreprises ont soumis une proposition.





EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Solmatech inc., soumissionnaire conforme ayant eu le meilleur pointage, le contrat de services professionnels de laboratoire, aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 259 509,90 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022;

QUE le contrat soit reconduit automatiquement pour les périodes et prix suivants, sous réserve de l'article 31 des clauses administratives du devis :

Périodes	Montants approximatifs, plus les taxes applicables
Du 1 ^{er} mai 2022 au 30 avril 2023	259 554,90 \$
Du 1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024	261 490,83 \$

QUE les documents d'appel d'offres 2115-ST, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE les crédits requis pour la réalisation de chacun des mandats soient puisés à même les fonds disponibles des règlements d'emprunt énumérés à la fiche de disponibilité budgétaire et applicables suivant les projets visés;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à la signature de l'entente de confidentialité des mandataires ou consultants prévue à l'annexe II du *Règlement 1438 sur la gestion contractuelle*.

11. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME

21-05-23 APPROBATION - DEMANDES DE P.I.I.A. - 23 MARS ET 27 AVRIL 2021

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0172;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 23 mars et du 27 avril 2021.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvés les plans d'implantation et d'intégration architecturale des demandes suivantes :

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR CONSTRUCTION NEUVE			
Approuver la demande de PIIA pour la construction d'un nouveau bâtiment de structure isolée à l'adresse suivante :			
N° recommandation	Adresse	N° demande de PIIA	Condition
CCU-2021-03-24	7, rue Laurier	2020-20132	s.o.





PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LOTISSEMENT ET NOUVELLE CONSTRUCTION

Approuver les demandes de PIIA pour les projets de lotissement et les nouvelles constructions sur les lots suivants :

N ^{os} recommandations	Adresses	N ^{os} demandes PIIA	Conditions
CCU-2021-04-49	Subdivision du lot 6 002 131 pour la création du lot 6 436 938 pour la construction du 100, rue de la Sarcelle	2020-20118	s.o.
CCU-2021-04-51	Subdivision du lot 5 907 904 et la construction des bâtiments du 44 à 62, avenue des Chênes	2021-20071	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR RENOUELEMENT D'UNE RÉOLUTION

Approuver la demande pour le renouvellement d'une résolution pour l'adresse suivante :

N ^o recommandation	Adresses	N ^o demande PIIA	Condition
CCU-2021-04-53	95 à 97, boulevard Montcalm Nord	2021-20078	<ul style="list-style-type: none">que soit approuvée la prolongation de la permission temporaire de ne pas installer les garde-corps givrés dans la cour intérieure et de reporter la date de validité de l'Entente pour cet élément jusqu'au 1^{er} juin 2023.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LOTISSEMENT INDUSTRIEL

Approuver la demande de PIIA pour le lotissement industriel à l'adresse suivante :

N ^o recommandation	Adresse	N ^o demande PIIA	Condition
CCU-2021-04-55	131, boulevard Montcalm Nord	2021-20063	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AGRANDISSEMENT INDUSTRIEL

Approuver la demande de PIIA pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel à l'adresse suivante :

N ^o recommandation	Adresse	N ^o demande PIIA	Condition
CCU-2021-04-57	264, avenue Liberté	2021-20041	s.o.





PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AGRANDISSEMENT

Approuver les demandes de PIIA pour l'agrandissement des bâtiments unifamiliaux de structure isolée aux adresses suivantes :

N ^{os} recommandations	Adresses	N ^{os} demandes PIIA	Conditions
CCU-2021-04-59	30, place Hamilton	2021-20062	s.o.
CCU-2021-04-60	21, rue d'Édimbourg	2021-20042	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AGRANDISSEMENT ET MODIFICATION DE FAÇADE

Approuver la demande de PIIA pour l'agrandissement et la modification de façade d'un bâtiment unifamilial de structure isolée à l'adresse suivante :

N ^o recommandation	Adresse	N ^o demande PIIA	Condition
CCU-2021-04-61	13, avenue d'Aberdeen	2021-20040	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AGRANDISSEMENT ET REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

Approuver la demande de PIIA pour l'agrandissement et la modification du revêtement extérieur d'un bâtiment unifamilial de structure isolée à l'adresse suivante :

N ^o recommandation	Adresse	N ^o demande PIIA	Condition
CCU-2021-04-62	54, rue d'Édimbourg	2021-20048	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR MODIFICATION DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR ET FAÇADE

Approuver les demandes de PIIA pour la modification du revêtement extérieur et de la façade des bâtiments unifamiliaux de structure isolée aux adresses suivantes :

N ^{os} recommandations	Adresses	N ^{os} demandes PIIA	Conditions
CCU-2021-04-63	43, place Berlioz	2021-20067	s.o.
CCU-2021-04-65	39, avenue d'Adélaïde	2021-20054	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR MODIFICATION DE REVÊTEMENT

Approuver la demande de PIIA pour la modification du revêtement extérieur à l'adresse suivante :

N ^o recommandation	Adresse	N ^o demande PIIA	Condition
CCU-2021-04-64	21, avenue Calvin	2021-20049	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR MODIFICATION DE FAÇADE

Approuver la demande de PIIA pour la modification de façade à l'adresse suivante :

N ^o recommandation	Adresse	N ^o demande PIIA	Condition
CCU-2021-04-66	1, avenue Jacques	2021-20058	s.o.





PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR MODIFICATION D'UN PIIA

Approuver la demande de PIIA pour la modification d'un PIIA approuvé pour l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial de structure isolée à l'adresse suivante :

N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2021-04-67	67, avenue Augustin	2021-20060	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR CONSTRUCTION NEUVE

Approuver la demande de PIIA pour la construction d'un nouveau bâtiment de type bi-génération à l'adresse suivante :

N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2021-04-68	10, rue de Dieppe	2021-20050	s.o.

21-05-24 APPEL - DEMANDE DE DÉMOLITION DU 7, RUE LAURIER

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0189;

CONSIDÉRANT la demande de démolition du bâtiment situé au 7, rue Laurier et les oppositions reçues quant au programme de réutilisation du sol dégagé;

CONSIDÉRANT QUE, le 23 mars 2021, après examen de la demande de démolition modifiée du 3 mars 2021 (no 2021-20037) et les oppositions reçues, le comité de démolition a autorisé la démolition dudit bâtiment à la condition que soient retirées la mezzanine et la terrasse sur le toit du programme de réutilisation du sol dégagé afin de préserver l'intimité du voisinage ainsi que le gabarit et l'harmonie des hauteurs dans le milieu d'insertion;

CONSIDÉRANT l'appel de cette décision auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à l'analyse des commentaires reçus (oppositions et appel) et des modifications apportées au programme de réutilisation du sol dégagé, lesquelles comportent, entre autres :

- l'ajout d'un écran d'intimité au toit contribuant à préserver l'intimité du voisinage;
- un gabarit et une hauteur permettant une transition harmonieuse entre les résidences du milieu d'accueil, le tout s'exprimant notamment par une proposition de végétation contribuant à l'intégration de la construction à l'ensemble du secteur.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisée la démolition du 7, rue Laurier en raison des critères d'évaluation de la démolition, notamment à l'effet que la compatibilité de l'utilisation résidentielle projetée du terrain avec les usages résidentiels adjacents et son impact sur la qualité de vie du voisinage sont respectés;





Ville de Candiac

QUE soit autorisée la démolition suivant la demande modifiée du 3 mars 2021 no 2021-20037;

QUE, sujet au respect des conditions indiquées au *Règlement 5010 de démolition*, soit autorisé un représentant du Service du développement durable du territoire, division Urbanisme, services aux citoyens et aux entreprises, à émettre un certificat d'autorisation de démolition ainsi que tout document relié à la demande de démolition conformément à la réglementation en vigueur;

QUE les travaux de démolition soient entrepris et terminés dans un délai de 12 mois à compter du 18 mai 2021 et, dans l'éventualité où ce délai n'est pas respecté, que la présente décision soit nulle et sans effet.

21-05-25 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

a) Consultations écrites :

Le maire précise que la procédure de consultation du public pour six demandes de dérogation(s) mineure(s) a été remplacée par des consultations écrites d'une durée de 15 jours afin d'éviter le déplacement ou le rassemblement de citoyens.

Il indique que la greffière n'a reçu aucune intervention écrite de la part du public au sujet de ces demandes à la suite de la publication des avis de consultation, sauf à l'égard de l'immeuble situé au 7, rue Laurier.

Le maire explique successivement les objets des demandes de dérogation(s) mineure(s) comme suit.

b) Décisions du conseil :

CONSIDÉRANT QUE chaque demande de dérogation(s) mineure(s) a fait l'objet d'une procédure de consultation écrite du public en remplacement de la procédure de consultation habituelle suivant l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020 émis dans le cadre de la pandémie du coronavirus.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les dérogations mineures suivantes au *Règlement 5000 de zonage* à l'égard des immeubles identifiés ci-après et faisant partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie :





Ville de Candiac

7, RUE LAURIER LOT 4 426 836 - ZONE H-134	
No rapport	2021-0173
No recommandation	CCU-2021-03-25
Date de publication de l'avis de consultation	30 avril 2021
Dérogation(s) mineure(s) (sous réserve des conditions* émises)	Une marge avant minimale de 4,57 mètres au lieu de 7,5 mètres.
*Condition	Approbation de la demande de PIIA 2021-20132 et de la demande de démolition 2021-20037.
Interventions écrites	Une intervention (hors délai).

RUE DE LA SARCELLE PARTIE DU LOT 6 002 131 ¹ ZONE C-433	
No rapport	2021-0173
No recommandation	CCU-2021-04-50
Date de publication de l'avis de consultation	30 avril 2021
Dérogation(s) mineure(s) (sous réserve des conditions* émises)	<ul style="list-style-type: none">• un avant-toit à 0,41 mètre de la limite latérale droite de propriété au lieu de 2 mètres;• un patio à 0 mètre de la limite latérale droite de propriété au lieu de 1 mètre;• une pergola pour un usage commercial :<ul style="list-style-type: none">– d'une superficie de 25 mètres carrés au lieu de 20 mètres carrés;– d'une longueur de 6,5 mètres au lieu de 5 mètres;– implantée à 0,5 mètre d'une remise au lieu de 3 mètres;• l'aménagement de 16 cases de stationnement extérieur au lieu de 24;• l'installation de conteneurs semi-enfouis sans enclos, alors qu'un enclos est normalement requis, et implantés à 0 mètre des limites latérales gauche et arrière (sans empiètement dans la servitude d'Énergir no 14 850 710) alors que la marge à respecter serait de 2 mètres;• la présence de gazon synthétique sous les avant-toits des cours latérales au lieu de la pelouse.
*Conditions	Approbation de la demande de PIIA 2020-20118.
Interventions écrites	Aucune



¹ Numéro de lot projeté 6 436 938 avec frontage sur la rue de la Sarcelle.



Ville de Candiac

44 À 62, AVENUE DES CHÊNES LOT 5 907 904 ZONE H-432	
No rapport	2021-0173
No recommandation	CCU-2021-04-52
Date de publication de l'avis de consultation	30 avril 2021
Dérogation(s) mineure(s) (sous réserve des conditions* émises)	Pour les bâtiments nos 14 et 15 comprenant les adresses 44 à 62, avenue des Chênes : <ul style="list-style-type: none">• une façade principale comprenant 70,2 % de revêtement extérieur en maçonnerie au lieu de 80 %;• une façade latérale comprenant 69,6 % de revêtement extérieur en maçonnerie au lieu de 80 %;• une façade arrière comprenant 62,9 % de revêtement extérieur en maçonnerie au lieu de 90 %;• une façade arrière comprenant un pourcentage d'ouvertures de 8,6 % au lieu de 30 %.
*Conditions	Approbation de la demande de PIIA 2021-20071.
Interventions écrites	Aucune

75, BOULEVARD MARIE-VICTORIN LOTS 2 094 001, 2 094 004, 2 094 005 ET 2 095 321 ZONE I-136	
No rapport	2021-0173
No recommandation	CCU-2021-04-56
Date de publication de l'avis de consultation	30 avril 2021
Dérogation(s) mineure(s) (sous réserve des conditions* émises)	Ajout d'un second numéro civique (77) pour identifier l'accès distinct aux bureaux administratifs de l'entreprise, malgré que le Règlement stipule qu'aucune adresse distincte ni entrée distincte ne peut être ajoutée pour indiquer ou démontrer la présence d'un usage complémentaire.
*Conditions	n.a.
Interventions écrites	Aucune





Ville de Candiac

264, AVENUE LIBERTÉ LOT 3 758 501 - ZONE I-406	
No rapport	2021-0173
No recommandation	CCU-2021-04-58
Date de publication de l'avis de consultation	30 avril 2021
Dérogation(s) mineure(s) (sous réserve des conditions* émises)	Aménagement d'une allée d'accès commune pour l'aire de stationnement et l'aire de chargement et de déchargement, alors que le Règlement exige que les deux allées d'accès soient aménagées de façon distincte et séparée.
*Condition	Approbation de la demande de PIIA 2021-20041.
Interventions écrites	Aucune

QUE soit refusée la demande de dérogation mineure suivante au *Règlement 5000 de zonage* à l'égard de l'immeuble identifié ci-après et faisant partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie :

272 À 292, RUE D'ÉMERAUDE LOTS 6 364 973, 6 364 974, 6 364 975 ET 6 364 976 ZONE H-152	
No rapport	2021-0173
No recommandation	CCU-2021-04-54
Date de publication de l'avis de consultation	30 avril 2021
Dérogation(s) mineure(s) (sous réserve des conditions* émises)	Une hauteur de 2,30 mètres entre le niveau du rez-de-chaussée et le niveau du centre de la rue au lieu de 1,20 mètre.
*Conditions	n.a.
Raisons du refus	<ul style="list-style-type: none">• Le bâtiment a déjà fait l'objet d'un permis de construction, ce qui signifie qu'il était possible de concevoir un bâtiment conforme en tout point à la réglementation d'urbanisme en vigueur;• Le fait d'accorder la dérogation demandée viendrait créer un déséquilibre au niveau de la facture architecturale du bâtiment et de la volumétrie avec les bâtiments voisins;• L'application stricte de la réglementation ne cause pas un préjudice sérieux au demandeur puisque son projet a déjà été approuvé et qu'un permis de construction a été délivré afin de lui permettre de réaliser son projet.
Interventions écrites	Aucune





**21-05-26 AUTORISATION DE SIGNATURE - CESSION DE
TERRAIN AUX FINS DE PARC - 131, BOULEVARD
MONTCALM NORD**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0190;

CONSIDÉRANT la demande de permis de lotissement déposée le 29 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté pour la parcelle du nouveau lot prévu en frontage du boulevard Montcalm Nord n'est pas encore déterminé par le propriétaire et que la détermination de l'emplacement du terrain à céder résultera de cet usage.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée l'*Entente de cession de terrain aux fins de parc, terrains de jeux ou espaces naturels*, telle que soumise aux membres du conseil;

QUE le directeur du Service du développement durable du territoire ou son remplaçant soit autorisé à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

12. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

**21-05-27 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION
SUPPLÉMENTAIRE POUR LA VOIE MARITIME**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0171;

CONSIDÉRANT le permis 63-0064 géré par la Corporation de Gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent (Voie maritime) et émis au nom de la Ville de Candiac concernant l'installation et l'utilisation de deux conduites d'adduction d'eau, une prise d'eau d'urgence, quatre regards, un puits de vannes et un tuyau par son usine de filtration.

CONSIDÉRANT la demande de la Voie maritime de mettre à jour les frais afférents à ce permis.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée la *Convention supplémentaire au permis 63-0064 daté du 31 mars 1981*, telle que soumise aux membres du conseil;

QUE le directeur du Service des travaux publics ou son remplaçant soit autorisé à signer cette convention, pour et au nom de la Ville de Candiac;

QUE soient payés les frais annuels de 750 \$, plus les taxes applicables, à partir du 1^{er} mai 2021, à même le budget de fonctionnement.





21-05-28 OCTROI DE CONTRAT - SCHELLEMENT DE FISSURES - APPEL D'OFFRES 2117-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0134;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres par voie d'invitations 2117-TP, quatre entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de travaux de scellement de fissures, aux prix unitaires soumis, pour les montants approximatifs suivants :

- 33 320 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2021;
- 17 850 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2022;

QUE les documents de l'appel d'offres 2117-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

21-05-29 OCTROI DE CONTRAT - RECHARGEMENT D'ACCOTEMENTS SUR DIVERSES RUES - APPEL D'OFFRES 2121-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0126;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres par voie d'invitations 2121-TP, quatre entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Les Pavages M.C.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de travaux de rechargement d'accotements sur diverses rues, aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 27 959 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2121-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

21-05-30 OCTROI DE CONTRAT - RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX DE L'ÉCOCENTRE - APPEL D'OFFRES 2123-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0181;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2123-TP, six entreprises ont soumis une proposition.





EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à C.R.I. Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de collecte, transport et disposition des résidus domestiques dangereux de l'écocentre, aux prix unitaires soumis, pour les montants approximatifs suivants :

- 32 329,50 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2021;
- 33 047,50 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2022;
- 33 088,40 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2023;

QUE les documents de l'appel d'offres 2123-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

21-05-31 OCTROI DE CONTRAT - ACQUISITION D'UN COMPRESSEUR À AIR - APPEL D'OFFRES 2126-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0178;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres par voie d'invitations 2126-TP, une seule entreprise a soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Pièces d'auto Chambly Richelieu inc., soumissionnaire conforme, le contrat d'acquisition d'un compresseur à air neuf sur remorque, pour un montant de 24 088,35 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2126-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

21-05-32 OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UN CHARIOT ÉLÉVATEUR - APPEL D'OFFRES 2127-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0179;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres par voie d'invitations 2127-TP, deux entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Équipements E.M.U. ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'achat d'un chariot élévateur, pour un montant de 25 900 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2127-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.





13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

21-05-33 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1013-001 (UTILISATION DE L'EAU POTABLE À L'EXTÉRIEUR DES BÂTIMENTS)

Monsieur le conseiller Vincent Chatel donne un avis de motion à l'effet que le Règlement 1430-001, modifiant le Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur des bâtiments afin de normaliser les pouvoirs en cas d'urgence, sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Il dépose ce projet de règlement à la présente séance et une copie est disponible pour consultation du public sur le site Internet de la Ville de Candiac.

21-05-34 CONSULTATIONS ÉCRITES ET ADOPTIONS - RÈGLEMENTS 5000-047 (ZONAGE), 5003-006 (CONSTRUCTION), 5001-014 (ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME) ET 5005-014 (PERMIS ET CERTIFICATS)

- a) Consultations écrites pour les projets de Règlements 5000-047 et 5003-006 :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, explique l'objet des projets de Règlements 5000-047 et 5003-006.

Par la suite, monsieur Dyotte indique que la greffière n'a reçu aucune intervention écrite de la part du public au sujet des projets de règlements suite aux avis publics publiés le 30 avril 2021.

Il précise que cette procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter remplace la procédure habituelle conformément aux décrets et arrêtés ministériels en vigueur afin d'éviter le déplacement ou le rassemblement de personnes dans le contexte des mesures d'urgence sanitaire (pandémie de coronavirus).

- b) Adoption des projets de Règlements 5000-047, 5001-014, 5003-006 et 5005-014 :

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0187;

CONSIDÉRANT QUE les avis de motion et les dépôts des Règlements 5000-047, 5001-014, 5003-006 et 5005-014 ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 avril 2021, et que, lors de cette même séance, les projets de Règlements 5000-047 et 5003-006 ont été adoptés;

CONSIDÉRANT QUE des copies desdits projets de règlements ont été rendues disponibles pour consultation du public sur le site Internet de la Ville de Candiac;





Ville de Candiac

CONSIDÉRANT QUE des consultations écrites du public, tenant lieu de registres, ont été sollicitées le 30 avril 2021 par voie d'avis publics pour les projets de Règlements 5000-047 et 5003-006, conformément aux décrets et arrêtés ministériels émis par le ministre de la Santé et des Services sociaux dans le contexte de la pandémie du COVID-19 (coronavirus);

CONSIDÉRANT QU'une copie des projets de Règlements 5000-047 et 5003-006 a été jointe aux avis publics publiés le 30 avril 2021 sur le site Internet de la municipalité aux fins de consultation du public;

CONSIDÉRANT QUE la greffière n'a reçu aucune intervention écrite de la part de citoyens à l'égard des Règlements 5000-047 et 5003-006;

CONSIDÉRANT QU'une copie des projets de Règlements 5001-014 et 5005-014 sont disponibles pour consultation du public sur le site Internet de la Ville de Candiac.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient adoptés les Règlements suivants :

- *Règlement 5000-047 modifiant le Règlement de zonage afin de modifier les dispositions relatives à la plantation et à l'abattage d'arbres ainsi qu'à ajouter des dispositions relatives à la préservation des arbres;*
- *Règlement 5001-014 modifiant le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme afin de modifier, de remplacer et d'ajouter certaines définitions;*
- *Règlement 5003-006 modifiant le Règlement de construction afin d'abroger les articles 103 et 104 relatifs à la zone H-512;*
- *Règlement 5005-014 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats afin de modifier les dispositions relatives aux certificats d'autorisation pour l'abattage d'arbres.*

21-05-35 ADOPTION - RÈGLEMENT 1007-002 (FORMULAIRE POUR SYSTÈME D'ALARME)

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0180;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement 1007-002 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 avril 2021 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QU'une copie dudit règlement est disponible pour consultation du public sur le site Internet de la Ville de Candiac.





EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le règlement intitulé *Règlement 1007-002 modifiant le Règlement concernant les systèmes d'alarme afin de mettre à jour le formulaire d'inscription d'un permis d'alarme.*

**21-05-36 PPU DU TOD - ADOPTIONS - RÈGLEMENTS
4999-011 (PLAN D'URBANISME), 5000-046
(ZONAGE), 5004-010 (PIIA) ET 5005-013 (PERMIS
ET CERTIFICATS)**

CONSIDÉRANT le rapport 2021-0188;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et le dépôt du projet de Règlement 5005-013, les avis de motion, les dépôts et l'adoption des projets de Règlements 4999-011, 5004-010 ainsi que l'adoption du premier projet de Règlement 5000-046 ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 février 2021;

CONSIDÉRANT QU'une consultation écrite du public, en remplacement de l'assemblée publique de consultation, a été sollicitée le 19 février 2021 par voie d'avis public conformément aux décrets et arrêtés ministériels émis par le ministre de la Santé et des Services sociaux dans le contexte de la pandémie du COVID 19 (coronavirus) pour les Règlements 4999-011, 5000-046 et 5004-010;

CONSIDÉRANT QU'une copie de chacun des projets de règlement sujets à la consultation écrite a été jointe à l'avis publié le 19 février 2021 sur le site Internet de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance du 15 mars 2021, la directrice des Services juridiques a confirmé avoir reçu deux (2) interventions écrites de la part du public à l'égard des projets de Règlements 4999-011, 5000-046 et 5004-010 et que ces interventions ont été soumises à l'attention des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées aux projets de Règlements 4999-011, 5000-046 et 5004-010 depuis leur dernière adoption et que le sommaire desdites modifications est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QU'une copie de chaque projet de Règlement ainsi que la version annotée des modifications des Règlements 4999-011, 5000-046 et 5004-010 ont été rendues disponibles pour consultation du public sur le site Internet de la Ville de Candiac.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





QUE soient adoptés les Règlements suivants :

- *Règlement 4999-011 modifiant le Règlement relatif au plan d'urbanisme afin de mettre à jour le programme particulier d'urbanisme intitulé Secteur de la gare à Candiac, avec modifications;*
- *Règlement 5004-010 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier la matrice des objectifs et des critères applicables au secteur faisant l'objet du programme particulier d'urbanisme TOD - Quartier de la gare de Candiac, avec modifications;*
- *Règlement 5005-013 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats afin d'apporter des précisions sur les études à fournir lors de projets résidentiels ou autres usages sensibles en bordure des voies ferrées;*

Que soit adopté le second projet de Règlement 5000-046 modifiant le Règlement de zonage afin de modifier le plan de zonage, préciser certaines normes relatives aux projets mixtes et résidentiels intégrés et mettre à jour les dispositions particulières relatives au Secteur de la gare, avec modifications.

14. DIVERS

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette séance est tenue sans la présence du public afin d'éviter le déplacement ou le rassemblement de personnes dans le contexte de la pandémie du coronavirus. Toutefois, les citoyens ont été invités à adresser au conseil leurs questions par écrit.

Les citoyens pourront prendre connaissance de ces réponses en consultant l'enregistrement de la séance diffusé sur le site Internet de la Ville.

Le maire indique que la greffière a reçu des questions de la part d'un citoyen et celui-ci y répond.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 19 h 45.




NORMAND DYOTTE
Maire


PASCALE SYNNOTT, avocate
Greffière et directrice



SOMMAIRE DES MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS D'URBANISME LIÉES AU PPU –
TOD DE LA GARE À CANDIAC

Nous désirons porter à votre attention que la version annotée des règlements déposés pour la séance du 17 mai 2021 a préséance sur le présent sommaire.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROJET DE RÈGLEMENT 4999-011 :

Toutes les modifications suivantes ont été apportées au document joint comme annexe 1 du Règlement 4999-011 :

- ajout d'une fonction résidentielle dans le campus d'affaires;
- ajout de précisions sur la vision et les échéanciers concernant la planification des aménagements sur les terrains d'EXO (art. 1.1.1 alinéa 4, art. 2.2 alinéa 2, art. 6.2 alinéa 4 à 6, plan d'actions objectif 1.2, objectif 2.4, objectif 3.2);
- Introduction d'une densité maximale de 65 logements à l'hectare dans l'aire multifonctionnelle M-1, au tableau 1 du chapitre 7.1;
- modification du plan des hauteurs et du plan de répartition commerciale (figures 8 et 10);
- Reformulation de textes, précisions et corrections d'ordre cléral;

MODIFICATIONS APPORTÉES AU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 5000-046 :

- modification du dernier alinéa des articles modifiés par les articles 2, 4 et 5 afin qu'ils se lisent ainsi :

Les exigences et recommandations issues des études réalisées, conformément aux méthodes approuvées, devront être inscrites au chapitre 9 du présent règlement pour remplacer les normes précédentes et entrer en vigueur.

→ modification de l'article 6 comme suit:

- modification de l'alinéa a) du 4e paragraphe de l'article 583;
- retrait du 6e paragraphe et modification du 3e paragraphe de l'article 583.1;
- modification du 5e paragraphe de l'article 585;
- retrait de la note 3 à la ligne 26 et ajout de la note 5 à la ligne 27 du tableau et ajout de la note 5 à la fin du tableau 9-31 de l'article 590;
- modification du sous-alinéa ii) de l'alinéa b) du paragraphe 2 de l'article 591.1;



- modification du libellé de l'article 591.2 sur le nombre de cases de stationnement requis;
- modification du tableau 9-34 - Tableau du nombre minimal de stationnements pour vélo;
- ajout de l'article 601.2 concernant les dispositions applicables aux voies ferrées;

→ modification de l'article 8 comme suit:

L'article 602 est modifié par le remplacement du premier alinéa par le texte suivant:

Pour la zone C-428, tout projet intégré ou régulier de nature commerciale doit se faire conformément aux dispositions de la présente sous-section et de toute autre disposition du présent règlement, applicable en l'espèce. Les bâtiments résidentiels devront se conformer aux dispositions de la sous-section 3.14 du présent chapitre.

- Modification de l'article 9 afin d'ajouter une zone dans l'explication de la modification du plan de zonage;
- modification de l'article 10 afin d'ajouter, dans la liste des grilles modifiées, les grilles concernant les zones P-43, P-438, H-601, P-608 et U-609;
- modification des Annexes 1 et 2;

MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROJET DE RÈGLEMENT 5004-011 :

- modification de la matrice des objectifs et critères applicables au secteur faisant l'objet du Programme particulier d'urbanisme TOD de la gare de Candiack afin d'ajouter des points vis-à-vis TB3 et TB4 et retirer les colonnes P-441 ET P-444;
- modification de l'Annexe 1;